



Membres en exercice	27
Membres présents	17
Suffrages exprimés	21
Pour	21
Contre	
Abstention	3

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025/47

Objet : Cession d'un local cadastré AA 456 sis 11 rue Marceau

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit juillet, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-lès-Béziers, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Fabrice SOLANS, Maire.

Date de la convocation : 22 juillet 2025

Présents : Fabrice SOLANS, Jérôme FABRE, Stéphane ORTI, Alain D'AMATO, Séverine LOPEZ, Frédéric GRANIER, Stéphanie BOUILLY PETIT, Pierre SUCH, Christophe ERMOLENKO, Elian GOMEZ, Bernadette LOURIAC-HERRERA, Jérôme LABORIE, Marie-Laure LOYEZ, Aurélie PACE, Thierry ODDON, Lucyle MORGAN, Noura HABIB CHORFA

Absents ayant donné procuration : Céline DUBOIS a donné pouvoir à Jérôme FABRE, Nathalie SIMARD a donné pouvoir à Marie-Laure LOYEZ, Adeline BATALLER GARCIA a donné pouvoir à Fabrice SOLANS, Elisabeth MOULY MANETAS a donné pouvoir à Aurélie PACE, Delphine FERRERES-VALAT a donné pouvoir à Stéphane ORTI, Morgan MARION a donné pouvoir à Frédéric GRANIER, Jean-Louis CAMPUS a donné pouvoir à Jérôme LABORIE,

Absents Excusés : Sandrine MATEU GUTIERRES, Carole HERNANDEZ MAGNIEZ, Kévin LABORDE

Secrétaire de séance : Thierry ODDON

Par délibération n°2024/039 du 10/06/2024, le conseil municipal a approuvé la cession de l'immeuble cadastré section AA 456, sis Rue Marceau, au prix de 5 600 €.

Le notaire en charge de la vente a demandé que la délibération mentionne les informations suivantes :

- le nom de l'acquéreur en nom propre : Monsieur Nicolas Gossart, domicilié à Béziers, 3 rue des Péniches,
- les clauses suspensives de l'achat : une clause de substitution, une clause d'obtention de l'autorisation d'urbanisme et une clause d'acquisition de la parcelle riveraine également à la vente (parcelle AA 455),

Pour rappel, le descriptif du local était le suivant :

Commune	Parcelle	Adresse/Lieu-dit	Superficie	Nature réelle
VILLENEUVE-LES-BEZIERS	AA 456	11 rue Marceau	11 m ²	Local de stockage / remise
TOTAL			11 m ²	

Ce local de stockage, élevé sur deux niveaux et dont la surface au sol est de 11 m², était anciennement utilisé pour la collecte des ordures ménagères.

Il est dans un mauvais état d'entretien, l'accès au R+1 est dépourvu d'escalier et ne peut se faire que par une trappe, il n'y a pas de menuiseries aux ouvertures.

Vu :

- le code général des collectivités territoriales,
- le code de la propriété des personnes publiques,
- la délibération du Conseil Municipal n°2024/16 du 29 février 2024 portant déclassement et désaffectation de l'immeuble en vue de son aliénation,
- la délibération n°2024/039 du 10 juin 2024, approuvant la cession de l'immeuble cadastré section AA 456, sis Rue Marceau, au prix de 5 600 €,
- le nouvel avis du Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Hérault en date du 9 juillet 2025,

Considérant que :

- le local susvisé appartient au domaine privé communal,
- le Conseil Municipal peut valablement délibérer,

Le conseil municipal décide :

- d'autoriser la cession du local cadastré AA 456 au profit de Monsieur Nicolas GOSSART domicilié à Béziers, 3 rue des Péniches, pour la somme de 5 600 €, avec les clauses suspensives d'achat suivantes : une clause de substitution, une clause d'obtention de l'autorisation d'urbanisme et une clause d'acquisition de la parcelle riveraine également à la vente (parcelle AA 455),
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la promesse de vente (ou le compromis de vente) relative à cette cession, tous les actes authentiques ainsi que tous les actes y afférents,
- de dire que les frais afférents à la rédaction des actes authentiques seront à la charge de l'acquéreur.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Fabrice SOLANS



Le Maire, - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER (par voie postale 6 rue Pitot 34000 MONTPELLIER ou par voie électronique sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la publication.

034-213403363-20250728-202547-DE
Date de télétransmission : 01/08/2025
Date de réception préfecture : 01/08/2025